



Commune de Belmont-sur-Lausanne Municipalité

COMMUNICATIONS au Conseil communal, séance du 9 décembre 2021

Mme Nathalie Greiner, Syndique

***Direction de l'Administration générale et de la Sécurité
publique (DAGSP)***

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

J'ai le plaisir de vous saluer au nom de la Municipalité pour le dernier Conseil de cette année 2021 qui fût politiquement très active avec notamment le renouvellement des autorités communales, mais également par un certain nombre de projets prioritaires entamés avec mes collègues du collège municipal.

Je profite également de saluer certains de nos jeunes ayant atteints leur majorité en 2020 et 2021 présents ce soir, ainsi que nos habitantes et nos habitants récemment naturalisés, nouvelles bourgeoises et nouveaux bourgeois de Belmont que j'aurai le plaisir d'accueillir en fin de séance.

Communication

Vous n'avez certainement pas pu louper une récente communication de la Municipalité envoyée sous forme de « tous ménages » à nos habitantes et habitants et contenant un mystérieux QR code... 😊

Dans notre élan d'une communication active et au plus proche des Belmontaises et Belmontais, la Municipalité a souhaité leur donner la parole, dans le cadre de l'élaboration de son programme de législature, mais également dans un souci de connaître l'avis, la perception et les attentes de chacune et chacun sur des thématiques importantes qui font la vie de notre commune.

Aussitôt pensé, aussitôt rédigé, le premier sondage d'opinion 2.0 de Belmont s'est retrouvé dans toutes les boîtes aux lettres ! Alors certes, qui dit première fois, dit points d'amélioration possibles pour les suivants, mais les retours sont excellents : nous espérons que la population serait réactive, et avons présumé d'une centaine de réponses au grand maximum, ce qui nous aurait par ailleurs pleinement satisfait.

Nous en sommes aujourd'hui à 400 ce qui est un réel succès et nous permettra d'avoir un large éventail de réponses pour la synthèse qui sera établie et fera l'objet d'un article dans le BelmontInfo du mois de janvier.

Mais qui dit sondage, dit également d'être prêt à entendre un certain nombre de critiques, quelles soient justifiées ou non, constructives ou non. Et il n'est pas non plus impossible d'avoir des commentaires rugueux pour ne pas dire courroucés...je vous l'avoue, c'est un peu l'aventure, mais il est pour nous essentiel d'être proche de notre population et de pouvoir échanger sur des sujets d'actualité et de société qui nous préoccupent tous avec la volonté d'interagir et d'être à l'écoute de nos habitantes et habitants, tout en étant conscients que pour les miracles, il va falloir prévoir un délai ou contacter le Père Noël...qui sait !

Ressources humaines

Elle était très attendue...elle arrivée presque en même temps que les premières neiges : notre nouvelle Responsable RH, Madame Aurélie Vergère, a pris ses fonctions lundi 8 novembre dernier.

Je vous remercie de votre attention.

Nathalie Greiner, syndique



M. Jean-Claude Favre, Conseiller municipal

Direction des Finances, de la Mobilité et de l'Informatique (DFMI)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Soucieuse de satisfaire la mobilité de tous ces habitants, la Commune de Lutry a sollicité les tl en 2017 pour mieux relier la Croix-sur-Lutry à Belmont et Pully, Val-Vert. En effet, cette liaison est effectuée actuellement par la ligne tl 67 au travers d'un minibus par heure, en journée, alors que jusqu'en 2016, les lignes 47 et 66 la desservait.

Actuellement, la ligne 47 a une cadence de 15 minutes entre Pully-Port et Lutry-Landar. Dès le 12 décembre, il est proposé de prolonger un bus sur deux jusqu'à Pra Grana, soit une cadence de 30 minutes sur le prolongement entre Landar et Pra Grana, sur l'ensemble de l'amplitude de service (de 6h à 24h) tous les jours de la semaine.

Le prolongement de la ligne 47 est cohérent avec la demande de la Commune de Lutry et l'image directrice du Schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL). Différentes variantes d'aménagement ont été élaborées pour définir le terminus et son rebroussement à l'Est de la ligne.

Le giratoire de la Croix- sur-Lutry étant trop étroit, la seule possibilité de rebrousser est l'utilisation de la boucle de l'ancien terminus à Pra Grana.

La conséquence directe du prolongement de la ligne 47 à Pra Grana est la suppression de la ligne régionale 67, en accord avec la DGMR et la Commune de Bourg-en-Lavaux. Cette ligne peine à trouver son public et accuse une fréquentation dix fois plus faible que l'ancienne ligne 47.

La ligne 67 est remplacée par le développement de la ligne CarPostal 381 entre Pra Grana et Cully à raison de 11 paires de courses par jour. L'offre est également renforcée entre Palézieux et Pra Grana via Forel. Un nœud de correspondances est ainsi créé à Pra Grana, permettant des correspondances systématiques entre la ligne 47 et les deux branches de la ligne 381.

Je vous remercie de votre attention.

Jean-Claude Favre, Conseiller municipal



Mme Sandrine Rainotte, Conseillère municipale

Direction de la Jeunesse et des affaires sociales (DJAS)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Quelques nouvelles concernant nos structures d'accueil.

Notre centre de vie infantine ou CVE les Moussaillons est réparti sur deux sites : le premier est situé à la route des Monts-de-Lavaux et dispose de 10 places pour les bébés et de 14 places pour les trotteurs (entre 1,5 ans et 2,5 ans), le second se trouve à la route du Burenos et peut accueillir jusqu'à 20 enfants à la fois.

Dès janvier 2022, la capacité des Moussaillons « les Grands » augmentera de 5 places, soit 25 enfants. Cette augmentation est nécessaire pour répondre à la demande, et notamment pour accueillir les Trotteurs qui changent de groupe en janvier. Comme il s'agit d'une optimisation de l'espace déjà à disposition, l'augmentation des recettes compensera l'augmentation des charges du personnel encadrant, avec un effet neutre sur les comptes communaux.

Au niveau de l'UAPE, un changement interviendra également dès 2022. En effet, l'accueil parascolaire à Belmont est fermé durant les vacances scolaires et nos enfants étaient intégrés, jusqu'à l'année passée, dans les structures de Lutry. La Commune de Lutry nous ayant signifié qu'elle ne serait plus en mesure d'accueillir nos enfants pour des raisons de place, ce sont désormais les structures de Pully qui accueilleront nos enfants durant les vacances. Cela concerne, en tout, environ une vingtaine d'enfants.

Pour rappel, nous sommes organisés en réseau avec les Communes de Pully, Paudex et Lutry, afin de mieux répondre à la demande locale et de pouvoir bénéficier des subventions du canton, selon la Loi sur l'accueil de jour des enfants. Toutes les familles au sein du réseau bénéficient des mêmes tarifs, ceux-ci évoluant en fonction du revenu des parents. Ce changement n'impliquera donc aucune conséquence financière pour les familles concernées.

Affaires culturelles

Enfin, même si les fêtes et diverses réjouissances semblent à nouveau compromises depuis quelques jours, j'ai le plaisir de vous annoncer la tenue de notre prochain « **Marché villageois** », organisé par la Société de développement. Il se tient traditionnellement tous les deux ans et aurait dû avoir lieu en 2021. On y croit pour 2022 et je vous invite à déjà réserver dans vos agendas les dates des vendredi et samedi 17 et 18 juin. De plus, il s'agira d'une édition tout-à-fait particulière puisqu'il aura lieu à la ferme, sur le site de la Coulette. Un immense merci à la famille Favre d'accueillir cette manifestation. L'objectif est de mettre en avant les "trésors" de Belmont donc, si vous désirez tenir un stand ou connaissez des personnes intéressées, si vous souhaitez vous engager en tant que bénévole, ou avez envie d'organiser une animation ou de présenter vos incroyables talents, n'hésitez pas à contacter la Société de développement via Yves Torjman, son président.

J'en profite également pour vous rappeler les Fenêtres de l'Avent, qui sont maintenues dans le strict respect des mesures sanitaires. Toutes les informations figurent dans l'Agenda sur le site Internet de la commune.

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer de joyeuses et lumineuses fêtes de fin d'année et, au sens propre comme au sens figuré, je vous dis : Santé !

Je vous remercie de votre attention.

Sandrine Rainotte, Conseillère municipale.



Mme Catherine Schiesser, Conseillère municipale ***Direction de l'Urbanisme et des Domaines (DUD)***

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Plan d'affectation « En Arnier III »

Dès avril 2020, je vous ai informés, à plusieurs reprises, de l'avancement des études pour le plan d'affectation « En Arnier III » qui remplacera, à terme, l'ancien Musée Deutsch et l'école d'ostéopathie.

Pour rappel, 3 corps de bâtiments sont prévus dont deux seront à destination de logements protégés (8'350 m²) avec des activités connexes et/ou compatibles avec un lieu d'habitation (1'500 m²).

Le dossier a déjà fait l'objet d'un examen préliminaire et d'un examen préalable par les différents services cantonaux.

Début janvier 2022 et avant l'enquête publique, tous les propriétaires du « PQ Arnier » et du « PQ Arnier II » seront informés de ce projet par lettre recommandée et invités à une séance de présentation qui se tiendra aux environs du 25 janvier.

Début février, après cette séance, un article de présentation sera édité dans le « Courrier de Lavaux-Oron » puis l'enquête publique pourra débuter pour une durée de 30 jours, puis les opposants seront entendus lors d'une séance dédiée.

La suite de la procédure passera par un préavis dans lequel, le cas échéant, une proposition de levée d'oppositions vous sera présentée. Si l'accord de votre Conseil est recueilli, le dossier sera envoyé au Canton pour approbation et entrée en vigueur, après délai de recours pour les opposants qui n'accepteraient pas la décision d'écarter leur opposition.

Je vous remercie de votre attention

Catherine Schiesser, Conseillère municipale



M. Philippe Michelet, Conseiller municipal

Direction des Travaux et des Services industriels (DTSI)

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Routes des Chaffeises et du Burenoz

Les travaux en cours se concentrent sur le raccordement de la nouvelle colonne d'eau potable au niveau de Rochettaz. Ils se poursuivront avec la reprise des raccordements privés sur la nouvelle conduite.

Malgré les conditions atmosphériques, le programme des travaux est tenu. Concernant l'interruption du chantier durant les fêtes de fin d'année, la chaussée sera intégralement rendue à la circulation. La reprise des travaux est prévue dès le 17 janvier 2022, si les conditions météorologiques le permettent.

Régime 30 km/h

Par courrier du 9 novembre, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) nous informait que la Commission consultative de circulation avait validé la mise en régime du 30 km/h sur la route du Burenoz, le chemin des Grands Champs ainsi que le chemin du Pâquis.

En application des dispositions cantonales, cette mesure comportant des prescriptions a été publiée officiellement par le service cantonal dans la Feuille des Avis Officiels du 16 novembre 2021.

Les aménagements des arrêts des tl feront l'objet d'une mise à l'enquête après consultation finale auprès des services concernés.

Les aménagements routiers concernés par ces objets seront réalisés dans le cadre des travaux sur la route du Burennoz.

Ramassage des déchets urbains

Pour nous conformer à la législation en vigueur, le ramassage des déchets urbains (incinérables, papier, verre, fer et aluminium, déchets verts) a fait l'objet d'un appel d'offres selon la réglementation sur les marchés publics. A l'issue de cette procédure la société Transvoirie s'est révélée la « mieux disante » et sera notre nouvel opérateur dès le 3 janvier 2022.

Ainsi après de nombreuses années de collaboration efficace avec la société Métraux Transports SA c'est une page qui se tourne.

Je vous remercie de votre attention.

Philippe Michelet, Conseiller municipal